



Politique de développement professionnel durable des enseignants

Cadre Légal des Politiques Relatives au Développement Professionnel des Enseignants

Le secteur de l'éducation générale en Jordanie s'est doté d'un certain nombre de lois. La dernière en date étant la Loi N° (3) relative à l'Education (comprenant des articles de loi) et remontant à l'an 1994, outre les amendements apportés à celle-ci. Selon ladite Loi, quelques règlements et orientations étaient consacrés aux politiques de développement professionnel des ressources humaines en général et aux enseignants en particulier. Il s'agit entre autres de :

- L'article (20): les instituteurs aux établissements publics ou privés sont censés disposer d'un diplôme d'enseignant. L'article (22) stipule que: les instituteurs doivent se plier aux règles déontologiques de la profession,
- La loi n° (35), de l'année 2009 et ayant trait à la création du Centre de Formation des Enseignants,
- La loi n° (127) promulguée en 2004 et relative aux bourses d'études allouées pour obtenir une licence et occuper un poste au Ministère de l'Education,
- La loi n° (61) de 2002 sur les échelles des enseignants,
- La loi n° (61), de 2002, relative au système de promotion des enseignants travaillant pour le compte du Ministère de l'Education,
- La loi n° (41) remontant à l'année 1997 et les amendements y afférents concernant la recherche scientifique dédiée au développement du processus éducatif,
- La loi n° (12) de 1995 relative aux clubs des enseignants,
- La loi n° (9) remontant à 1966 et ayant trait à la distinction des enseignants et les amendements y afférents.

Cadre Légal des Politiques Relatives au Développement Professionnel des Enseignants (Suite)

- Les règlements n° (5) de l'année 2003 concernant les échelles des enseignants au Ministère de l'Education,
- Les règlements n° (5), en 2009, consacrés aux descriptifs des postes à la direction d'éducation du secteur privé,
- Les règlements n° (6) de l'année 2009 pour la qualification éducative,
- La loi n° (14) en 2011 consacrée à l'association des enseignants en Jordanie,
- Les règlements relatifs à l'octroi des prix et des incitations aux employés du service civil,
- La loi n° (82) consacrée en 2013 au Service Civil et les amendements apportés à celle-ci concernant la gestion et le développement des postes d'affaires dans le secteur public y compris les ressources humaines, les démarches procédurales ainsi que les aspects de droit et de contrôle.
- Le cadre général de travail des principales politiques éducatives concoctées par le Ministère de l'Education a couvert différents domaines dont: la gestion et le développement des ressources humaines, le soutien au personnel du Ministère de l'Education à l'école, les niveaux central et régional, la qualité d'enseignement, la mise à la disposition des écoles d'un personnel technique hautement qualifié et compétent qui saurait contribuer à l'amélioration active de l'environnement d'enseignement / apprentissage.
- Le plan stratégique du Ministère de l'Education étalé sur 2009-2013 focalisait sur l'attribution renforcée des expériences et compétences nécessaires aux ressources humaines en les dotant de programmes de développement professionnel durable. Le but étant de booster leur expertise et, par conséquent, gérer le système éducatif de manière efficace et effective.

Vision du Roi Abdullah II

“Ce qui importe le plus, c'est que nous avons considérablement investi dans le développement de notre plus grand atout national - notre peuple. Dans un monde marqué par l'économie du savoir, les ressources humaines constituent le véritable avantage pour soutenir notre dynamisme économique. Et cette capacité sera, je crois, la source de l'avenir de la Jordanie et une fondation pour le nouveau Moyen-Orient”.

(Discours de Sa Majesté le Roi Abdullah II au Forum économique mondial de Davos, Suisse

26 janvier 2003)

La Vision Nationale de l'Education

Vision:

Le Royaume Hachémite de Jordanie dispose d'un système qualifié et compétitif de ressources humaines destiné à doter tous les peuples d'expériences d'apprentissage continue selon leurs besoins actuels et futurs. Le but étant de répondre au développement économique durable et stimuler celui-ci en disposant d'individus éduqués et d'une main-d'œuvre compétente.

Mission:

Créer et gérer un système éducatif basé sur l'"excellence", renforcé par ses ressources humaines voire dédié aux standards de haut niveau, aux valeurs sociales et à un esprit hautement compétitif. Chose qui favorise bien-être de la nation dans le cadre d'une économie mondiale basée sur le savoir.

Principes de base de la Politique Educative

Qualité

**Education
pour
Tous**

**Egalité
&
Equité**

Pertinence

Compétence

Définition du Développement Professionnel Durable

C'est un processus planifié et applicable en continu. Il est spécifiquement conçu pour promouvoir la performance de l'enseignant en le/la dotant et renforçant de compétences académiques et professionnelles requises. Ceci outre le développement d'attitudes positives chez les enseignants afin d'améliorer le niveau d'apprentissage et d'enseignement à la fois et de manière à être apte de répondre aux changements constants et besoins de la société.

Principes de Base des Programmes de Développement Professionnel des Enseignants

- **Qualifications académiques focalisées sur la compétence spécialisée.**
- **Compétences pédagogiques pour développer des programmes de qualification à la lumière de l'analyse des conditions particulières en matière éducative (approche par compétences/ standards).**
- **Le développement d'une approche inclut des caractéristiques de développement des apprenants. Des particularités identifiant les enseignements à donner aussi bien aux élèves qu'aux enseignants.**
- **Une approche de restructuration sociale et culturelle des individus : cela englobe l'ensemble des comportements d'un groupe de personnes. Des actes ayant trait à leur environnement physique, culture, idées, attitudes, valeurs et traditions.**

Défis du Développement Professionnel des Enseignants

Les défis se manifestent par l'absence de :

- Un cadre de travail global et intégré pour la qualification des enseignants et l'investissement de leurs efforts ainsi que leur parcours professionnel.
- Formation initiale efficace.
- Programme de développement professionnel dédié au personnel éducatif. Le but étant de définir un cadre de travail pour les diverses programmes et activités notamment celui ayant trait au développement professionnel des instituteurs.
- Un parcours professionnel clair pour les enseignants. Un profil qui serait fondé sur le développement professionnel, les tâches professionnelles et la performance éminente basée sur les résultats. Ce parcours professionnel sera reflété à travers les échelles, incitations et promotions. Chose qui contribuera aussi bien à promouvoir la culture de l'excellence qu'à donner une image claire de la vie professionnelle des enseignants, leurs ambitions et chances de promotion.

Démarches pour l'élaboration du Cadre de Travail dédié à la Politique de Développement Professionnel des Enseignants

1. Mise en place du cadre général de travail consacré à la politique de développement professionnel des instituteurs (2009).
2. Formation en milieu scolaire au profit de l'ensemble du personnel pédagogique (un cycle dispensé selon les besoins des établissements scolaires)
3. Adoption d'une approche de formation initiale.
4. Maintien du processus de formation continue pour tous les enseignants; et ce selon le parcours professionnel de chacun.
5. Adoption d'une approche de gestion autonome de l'école.
6. Adpotion d'une approche de gestion basée sur les résultats.
7. Etablissement d'un nombre de critères autour de toute matière enseignée dans les établissements scolaires. Des normes qui seraient, par contre, basées sur celles déjà établies à l'échelle nationale pour le développement professionnel des enseignants.
8. Création d'un profil de carrière inhérent au parcours professionnel.
9. Approbation de systèmes relatifs aux incitations et à la responsabilité afin de contrôler la qualité de l'éducation.

Domaines des Standards Nationaux pour le Développement Professionnel des Enseignants

- Education en Jordanie
- Qualifications académiques et savoir pédagogique.
- Planning d'enseignement
- Mise en oeuvre du processus d'enseignement
- Evaluation de l'apprentissage des élèves
- Auto-développement
- Ethique de la profession d'enseignant

Raison d'être du Cadre de travail de la Politique dédiée aux Enseignants

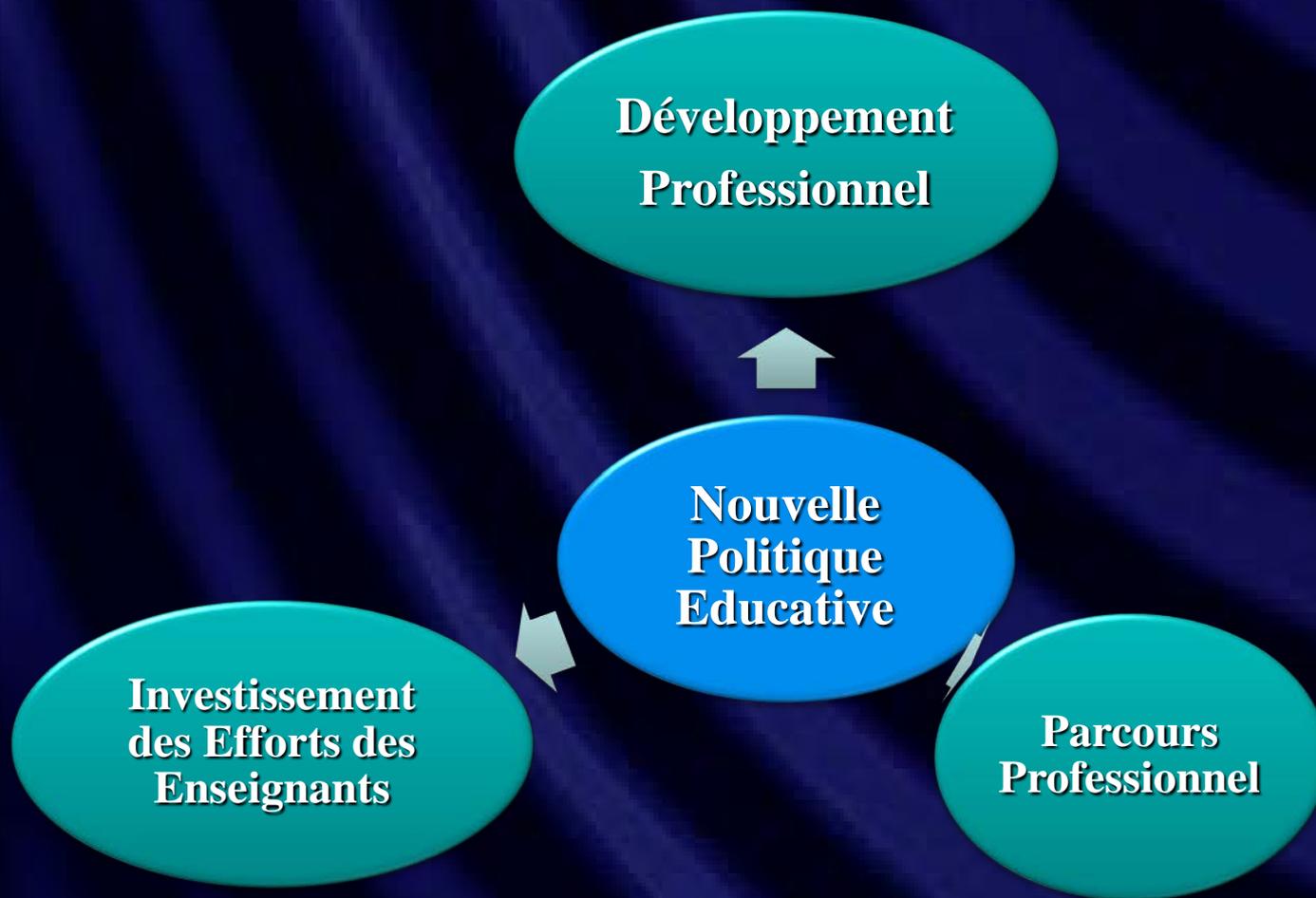
Consacrer une politique intégrée aux enseignants est désormais une nécessité puisqu'elle contribuera à l'amélioration de la qualité d'apprentissage via l'adoption d'une politique de recrutement du personnel hautement qualifié à la profession d'enseignant. Le cadre général de travail pour une politique dédiée aux enseignants puise son importance dans:

- La disposition de ressources humaines durables (enseignants) en dépit du manque d'incitations et de personnel qualifié.
- Le besoin pressant d'instituteurs compétents adoptant des comportements modernes qui sauraient répondre au développement des établissements.
- Le besoin de disposer d'un cadre général de travail intégré pour le développement professionnel des enseignants.
- Le besoin d'un cadre de référence pour le développement professionnel des instituteurs comprenant les incitations, les salaires, les échelles et les promotions.

Objectifs Stratégiques du Cadre de travail de la Politique

- Transformation de la carrière d'enseignant en une plus attractive de manière à encourager l'excellence, l'activité et la création.
- Mise en place d'un système de qualification initiale qui serait destiné au recrutement du personnel compétent au système éducatif.
- Elaboration d'un modèle durable et actif du développement personnel pour améliorer l'apprentissage à vie.
- Création d'un développement professionnel actif à l'école de manière à promouvoir l'apprentissage à vie.
- Création d'un système d'évaluation et de suivi au niveau du cadre de travail consacré à la politique intégrée concernant les enseignants tout en veillant à l'application des politiques.

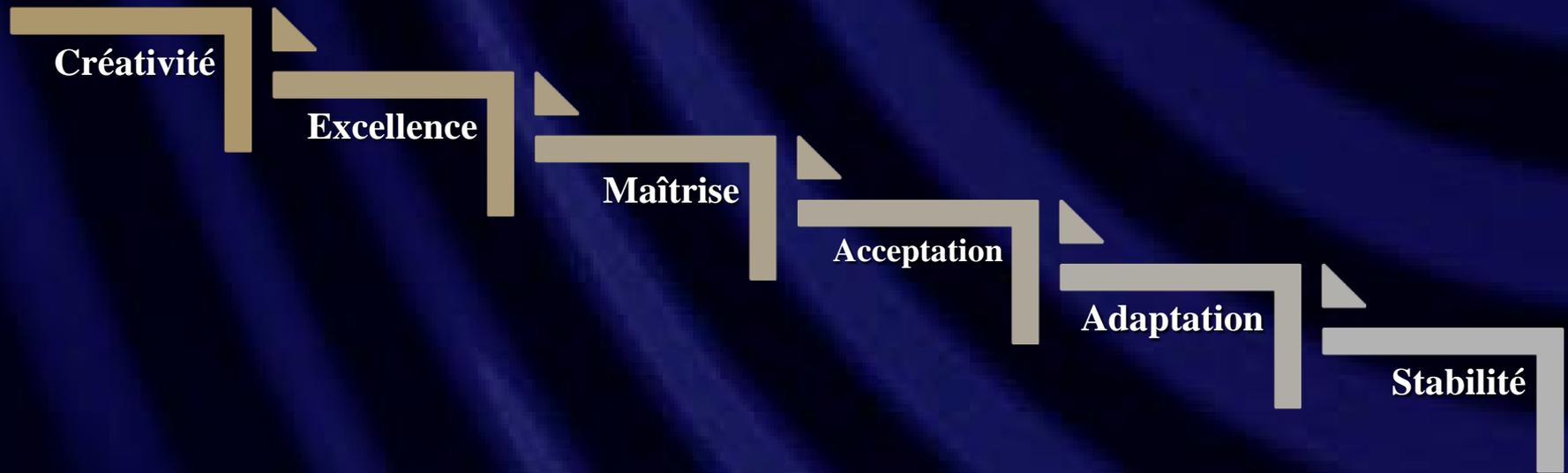
Nouvelles Politiques Educatives Intégrées



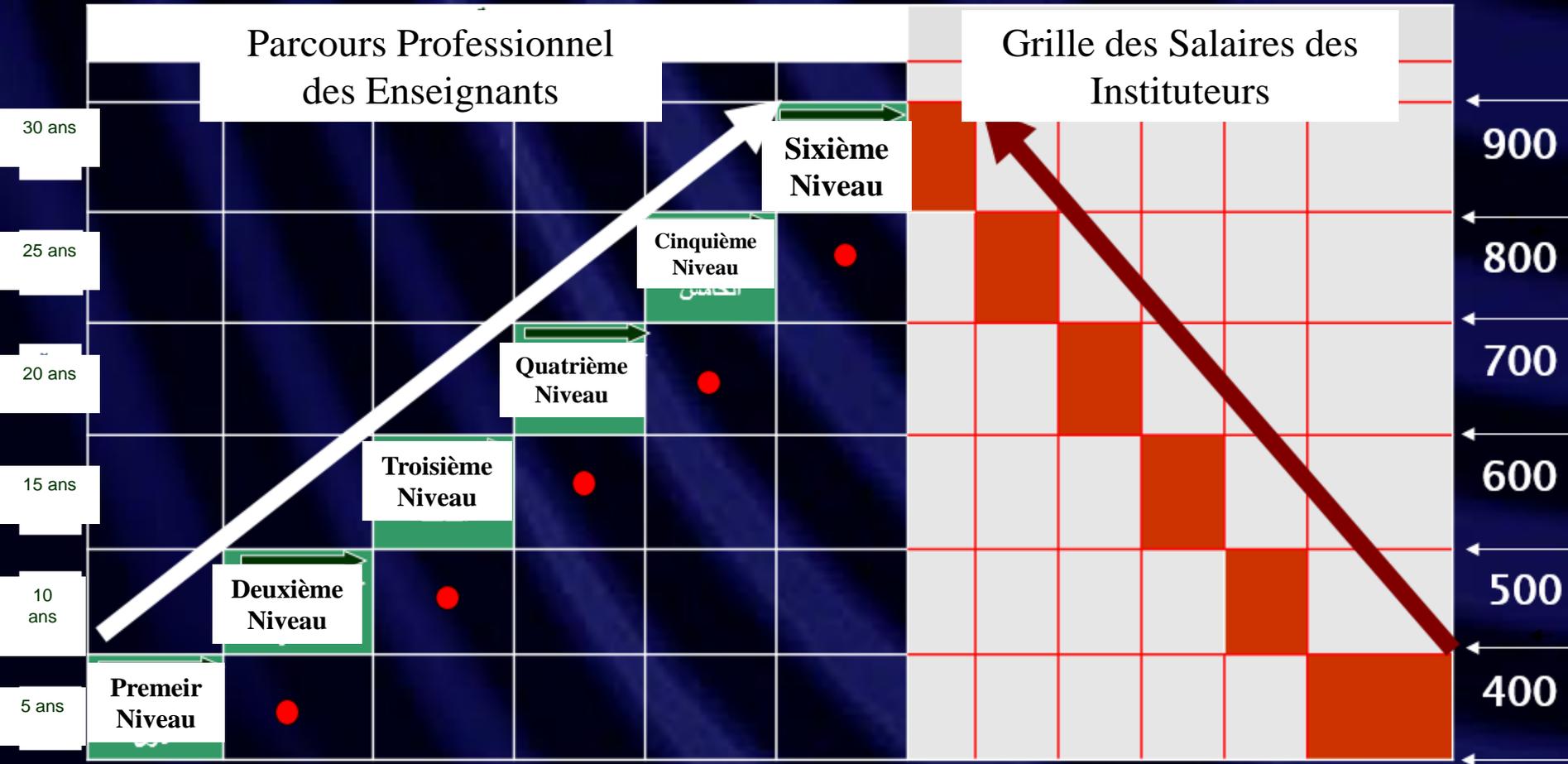
Composantes du Cadre de Travail de la Politique dédiée aux Enseignants

Centre de Formation à l'Éducation	Qualification des Enseignants	Développement Professionnel Continu	Meilleur Investissement	Évaluation des Instituteurs	Parcours Professionnel	Contrôle, Évaluation & Assurance de Qualité
<ul style="list-style-type: none">• Politiques & plan d'action• Structure, tâches et description du poste• Infrastructure• Développement des Capacités	<ul style="list-style-type: none">• Normes Nationales pour le Développement des Enseignants• Cadre général de travail des enseignants et programme pour le développement professionnel du leadership éducatif• Éducation et qualification initiale des enseignants (formation initiale)• Préparation des enseignants novices	<ul style="list-style-type: none">• Composantes du développement professionnel et programmes• Développement professionnel à l'école	<ul style="list-style-type: none">• Charte de l'enseignant qui comprend :<ul style="list-style-type: none">• Sélection des instituteurs et emploi• Accroissement des échelles de 1 à 4• Apprentissage de plus d'une matière par enseignant• Tirer profit des expériences des pédagogues oeuvrant dans certaines spécialités• Calcul des charges des enseignants	<ul style="list-style-type: none">• Gestion de la performance de l'enseignant• Changement du rôle de la supervision pédagogique	<ul style="list-style-type: none">• Parcours variés de développement• Heures créditées• Promotions et incitations	<ul style="list-style-type: none">• Assurance de qualité• Licences des enseignants• Tests de développement professionnel et certificats• Licences pour les programmes de développement professionnel

Parcours Général de l'Evolution Professionnelle



Parcours Professionnel des Enseignants & Grille des Salaires des Instituteurs



Conditions de Qualification des Enseignants

Accréditation des Enseignants aux Normes Nationales du Développement Professionnel

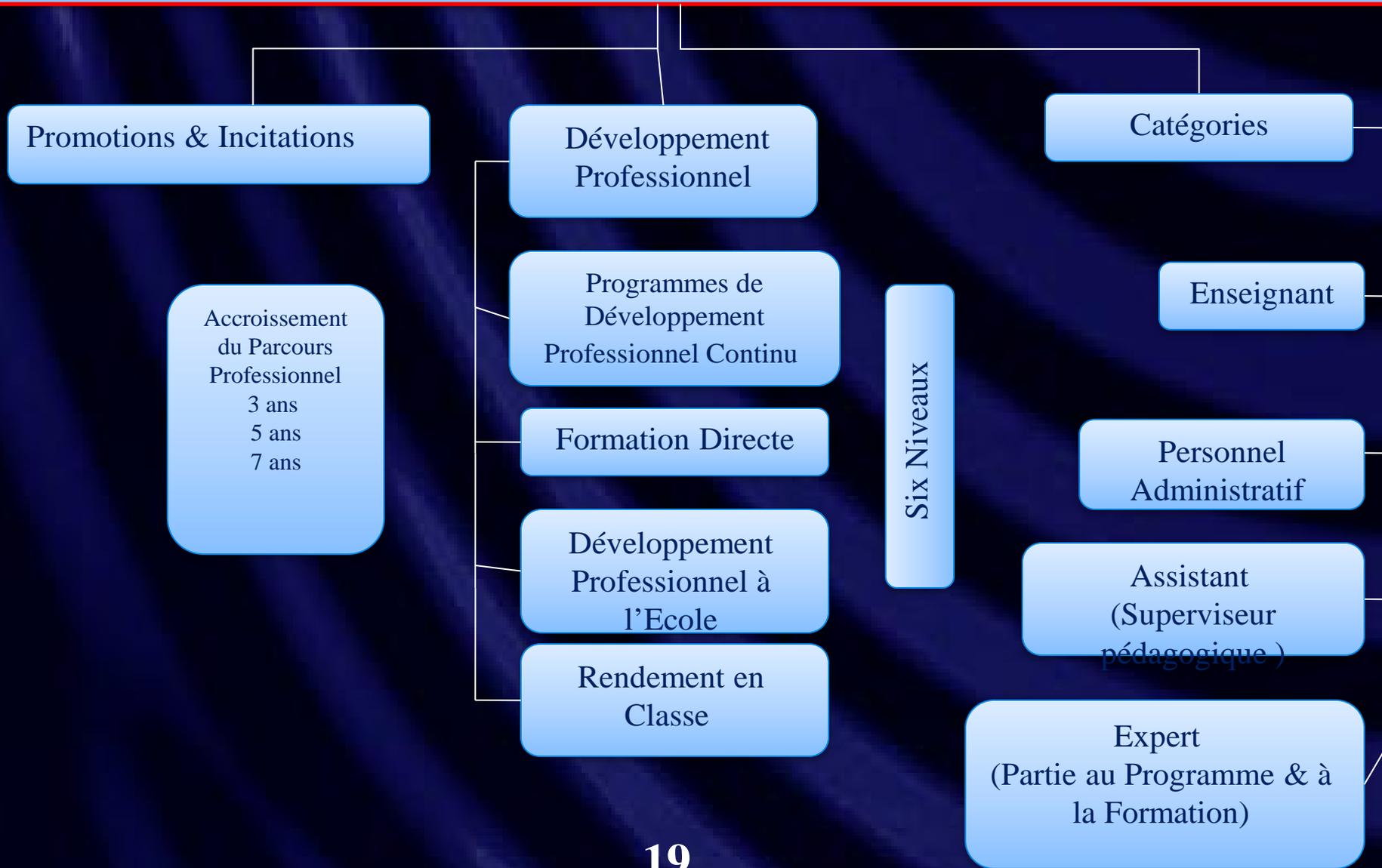
Développement de Législations ayant trait à la Sélection des Professeurs et aux Incitations

Mise en place d'un Programme de Développement Professionnel

Accréditation de Programmes et Prestataires de Service

Contrôle & Assurance de Qualité

Parcours Professionnel de l'Enseignant



Parcours Professionnel des Enseignants : Salaires & Avantages

Numéro	Année	Niveaux	Conditions de Développement Professionnel Durable	Salaires & Avantages		
				Salaire de Base– Nombre d’années	Incitations Spéciales	Opportunités d’Emploi
0.	-	Enseignant Novice	Qualification Initiale	Salaire de Base		
1.	7	Enseignant Assistant	Développement Professionnel Durable (13 crédits)	400 N1		
2.	14	Enseignant	Développement Professionnel Durable (11 crédits)	500 N2	Prêts facilités	Enseignant Assistant
3.	21	Enseignant Senior	Développement Professionnel Durable (9 crédits)	600 N3	Bourses d’Etudes Supérieures	Assistant Pédagogique
4.	27	Enseignant Expert	Développement Professionnel Durable (7 crédits)	700 N4	Don Royal pour les enfants des instituteurs	Directeur Technique
5.	30	Professeur	Développement Professionnel Durable (7 crédits)	800 N5	Congé Sabbatique	Formateur
6.	Plus de 30	Professeur faisant office de Référence	-	900 N6	Passeport diplomatique– Assurance maladie spéciale	Consultant Spécialisé

Conditions d'un Parcours Professionnel

Accréditation de Normes Nationales pour le Développement Professionnel des Enseignants

Programme de Développement destiné à l'Amélioration du niveau des Professionnels

Accréditation de Programmes et Prestataires de Services

Accréditation d'un Système de Brevet d'Enseignement

Accréditation d'un Système d'Incitations et de Promotions

Merci Pour Votre
Attention